

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 158/26

ARRETE DU MAIRE

Objet : Permission de voirie – pose d'une benne – rue Pierres Jacques

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

VU le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

VU le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise BELFOR domiciliée 26 route d'Héricourt 25200 Montbéliard.

CONSIDERANT qu'afin de permettre la pose d'une benne pour des travaux 9 rue Pierre Jacques, il est nécessaire de réglementer la circulation dans ce secteur.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Du lundi 20 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026, l'entreprise BELFOR est autorisée à installer une benne pour effectuer des travaux.

ARTICLE 2 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Madame la directrice générale des services, le Commissariat de Police de CHALON SUR SAONE, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise BELFOR et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 15 juillet 2026.

Florence PLISSONNIER

Maire



Notifié le 20/07/26